



# DES ÉLU.ES SUPAP-FSU EN CAP C ÇA PEUT ET DOIT ÊTRE UTILE!

*Le gouvernement a remis en cause les compétences des Commissions Administratives Paritaires et fusionné l'ensemble des CAP de catégorie C. Cela éloigne les élu.es de leurs collègues, les rend moins nombreux et de ce fait moins efficaces.*

Il aurait fallu au contraire donner plus de poids à vos élu.es pour combattre les injustices et défendre nos professions.

**La CAP reste néanmoins essentielle pour se prononcer sur certaines situations, comme instance de recours à votre initiative et pour les avis qu'elle donne sur les demandes de sanction disciplinaire!**

**La CAP est automatiquement saisie pour: les sanctions disciplinaires, les licenciements** pour insuffisance professionnelle, en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou pour faute disciplinaire, en cas de refus de trois postes en **retour de disponibilité**, ou de refus sans motif valable d'un poste à l'issu d'un congé maladie, en cas de **refus de titularisation**, pour le **refus de renouvellement de contrat** d'agent.e en situation de handicap, pour **double refus successif de formation** (perfectionnement, préparation aux concours et examens professionnels, personnelle à l'initiative de l'agent, lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue française), ainsi qu'avant un **troisième refus de CPF**.

**Attention, c'est aux agent.es de saisir la CAP dans les cas suivants:**

Sur les **refus de congés** au titre du compte épargne temps, disponibilité, congés de formation professionnelle, la révision du compte rendu de l'**entretien professionnel**, la décision d'engagement d'une **procédure de reclassement** sans demande du fonctionnaire, **refus ou litige de télétravail**.

**Dans tous les cas, faites-vous accompagner par vos élu.es en contactant le syndicat SUPAP-FSU.**

## CONTRE TOUS LES MAUVAIS COUPS NOUS PROPOSONS DES CANDIDAT.ES:

- soutenu.es par une équipe totalement indépendante de la Ville de Paris et défendant les droits de tous les agent.es syndiqué.es ou non;
- opposé.es à toute forme de clientélisme, et porteurs de vraies valeurs;
- soucieux de vos préoccupations, de vos idées et propositions, des discussions et débats entre collègues et respectueux de vos choix;
- appuyant propositions et négociations sur la construction permanente d'une mobilisation efficace;
- formé.es avec notre guide des carrières et des formations spécifiques;
- attentifs à agir contre toutes les formes de discrimination et à l'égalité femmes hommes.

Notre syndicat et nos élu.es sont ouvert.es à la discussion, unitaire dans l'action et à vos côtés, pour organiser les actions nécessaires pour :

- des reconversions professionnelles pour raison de santé non pénalisantes pour les agent.es et équitablement réparties entre les différents corps d'accueil;
- le droit à la formation dans le respect des fonctions et des professions;
- la révision ou l'annulation des sanctions disciplinaires injustifiées ou disproportionnées;
- des effectifs et l'arrêt des projets qui occasionnent les surcharges de travail;
- la fin du recrutement de non titulaires sur des emplois permanents;
- la reconnaissance réelle des incapacités de travail en conseil médical (ex commission de réforme).

**C'est en effet avec vous et pas seulement dans les débats des CAP que nous pouvons agir efficacement car dans les CAP ou après les CAP, surtout si les décisions sont légales, c'est l'administration qui a le dernier mot!**



↑ La connaissance de nos droits est nécessaire pour se défendre. C'est pourquoi nous diffusons gratuitement un guide des droits et des carrières à 50 000 exemplaires, également accessible sur Intraparis et sur le site du SUPAP-FSU

ensemble & engagé-es  
AU QUOTIDIEN  
SUPAP-FSU 6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / syndicat.supap-fsu@paris.fr / 01 44 70 12 80

## LA MAIRIE PEUT AGIR SUR LES SALAIRES

C'est le gouvernement qui a la main sur les grilles indiciaires en baisse depuis plus de vingt ans et plus particulièrement cette année.

### C'EST POURQUOI, LA FSU EXIGE:

- indexation des salaires sur l'augmentation des prix;
- revalorisation de 10% de la valeur du point d'indice;
- 50 points d'indice pour toutes et tous;
- refonte des grilles indiciaires et en particulier celle de la catégorie C dont de nombreux échelons sont à peine au smic;
- le SMIC et le minimum Fonction Publique à 1800 € net.

## La mairie doit augmenter les primes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat et rendre les primes plus égalitaires.

Les montants minima de prime par corps de catégorie C s'étendent de 2 005 euros à 3 865 euros selon les corps. Le SUPAP-FSU demande:

- un montant annuel minimal de prime IFSE (hors primes spécifiques liées aux fonctions) pour tous les agent.es...
  - ↳ 5000 euros par an en C1 (R1 sur la fiche de paie),
  - ↳ 6000 euros par an en C2 (R2 sur la fiche de paie),
  - ↳ 7000 euros par an en C3 (R3 sur la fiche de paie);
- une augmentation minimale de 1 000 euros de prime annuelle en cas de changement de grade.

## LA MAIRIE PEUT AGIR SUR VOS CARRIÈRES

Depuis 2021, les CAP ne sont plus compétentes sur les promotions. Nous continuerons à exiger, comme nous l'avons obtenu, d'être informé.es des propositions de changement de grade et de promotions de corps. Ainsi chaque année nous arrivons à modifier des dizaines de situations injustes.

Le SUPAP-FSU est favorable à une carrière linéaire de tous les agent.es de catégorie C avec un niveau de recrutement plus élevé dans la grille pour les agent.es bénéficiant d'un diplôme professionnel ou d'une expérience équivalente.

**En l'absence de réforme des grilles cela passe pour nous par la promotion de tous les promovables dès que le changement de grade est possible, ce que nous appelons les ratios 100%.** Mais en 2020, la Ville de Paris n'a même pas utilisé l'ensemble des changements de grade votés par les élu.es du conseil de Paris sous prétexte qu'il n'y aurait pas assez d'« agents méritants ».

Le nombre de promotions de C en B est fixé par des règles statutaires qui ne peuvent être modifiées que nationalement.

Néanmoins la Mairie...

- ● ● Peut décider de promotions exceptionnelles collectives comme elle l'a fait dans l'animation et pour les conseillers logement, quand les agents de catégorie C exercent des fonctions de catégorie B...
- ● ● Recruter plus massivement en catégorie B ce qui mécaniquement augmente les promotions au choix.

**NOUS NOUS BATTONS POUR PLUS DE PROMOTIONS D'AGENTS DE C EN B ET DES CRITÈRES DE PROMOTION CONNUS DE TOUS**



ELECTIONS PRO 1<sup>er</sup> décembre 2022

C'EST TOUT VU!

ON VOTE  
SUPAP FSU



- Commission ADMINISTRATIVE Paritaire
- Comité Social Territorial de DIRECTION
- Comité Social Territorial CENTRAL/Ville de Paris